

Synthèse

Plan Climat

Air Énergie Territorial

2023 - 2028



Sommaire

L'Agglo face au défi du changement climatique	3
Le PCAET, qu'est ce que c'est ?	4
Un enjeu majeur de développement du territoire pour demain	5
Une démarche participative	5
La co-construction du PCAET et de son plan d'actions	5
La démarche 3P, une construction et une concertation grand public au-delà du PCAET	5
Phase 1 : Un diagnostic, à la fois large et détaillé	6
Les émissions de gaz à effet de serre totales, et par secteur	6
Les consommations d'énergie totales par secteur et le potentiel de réduction	7
La production d'énergies renouvelables	8
Les émissions de polluants définis par la réglementation, et leur concentration	9
Les stocks de carbone dans le sol et la biomasse, et la capacité de stockage annuel	10
Les effets du changement climatique déjà observés sur un territoire déjà vulnérable	10
Les atouts du territoire	12
Phase 2 : Une stratégie ambitieuse	12
Phase 3 : Un plan d'actions riche et transversal	13
Focus sur quelques actions prévues ou en cours en 2023	17

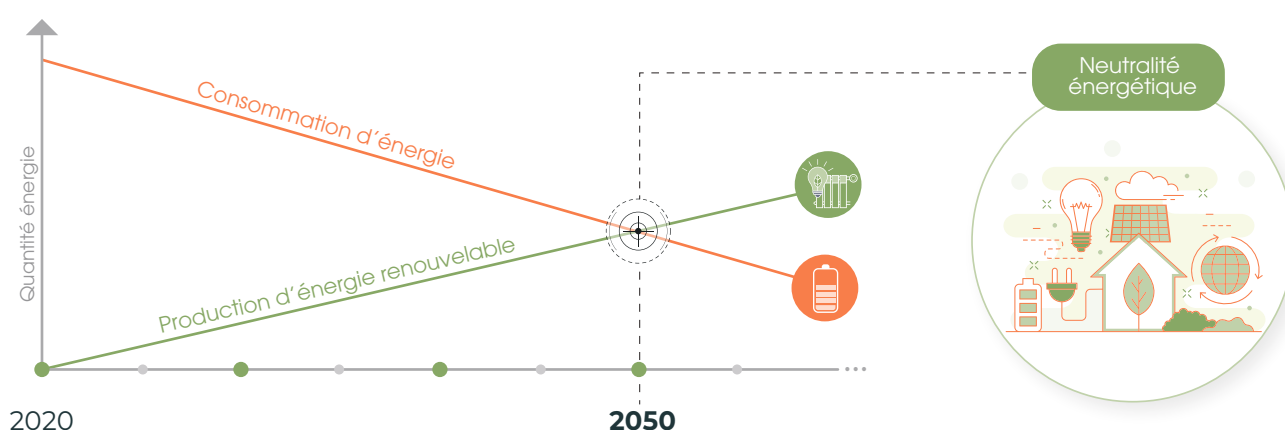
L'Agglo face au défi du changement climatique

La loi n°2015-992 de transition énergétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015 positionne la France dans la lutte contre le dérèglement climatique et vise à renforcer son indépendance énergétique. Elle fixe des objectifs élevés à horizon 2020, 2030 et 2050 notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de consommation énergétique, particulièrement d'énergie fossile.

En réponse à ce défi du changement climatique, le conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération a voté à l'unanimité le 27 septembre 2022 le projet de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) afin de **coordonner les actions du territoire en matière de transition énergétique**.

Cet engagement de la communauté d'agglomération fait d'autant plus sens dans un contexte où le changement climatique se rappelle à tous et chacun toutes les semaines. L'été 2022 a apporté son lot de sécheresses, de canicules, d'orages, qui touchent la France mais aussi directement nos communes. Le prix de l'énergie et sa disponibilité sont au cœur des préconisations des français et des habitants et entreprises de notre territoire.

Cette démarche est complémentaire de la démarche Territoire à Énergie Positive (TEPOS) dans laquelle est engagée l'Agglomération. Il s'agit d'atteindre la neutralité énergétique à horizon 2050, réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétique, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales.



Plusieurs principes fondent l'ambition et les actions pour Vienne Condrieu Agglomération :

- **L'exemplarité** de la collectivité pour tendre vers une administration bas carbone
- **La transversalité et la recherche constante de cohérence avec les autres politiques publiques** (mobilité, habitat, développement économique, santé, déchets, cycle de l'eau...)
- **L'incitation à agir** pour les forces vives du territoire (entreprises, habitants, associations,) et **la participation des acteurs du territoire** et des habitants dans l'élaboration de ce projet et sa mise en œuvre
- Le développement économique notamment au travers de **l'économie circulaire et de la consommation locale**
- L'accompagnement et le **renforcement des actions déjà initiées**

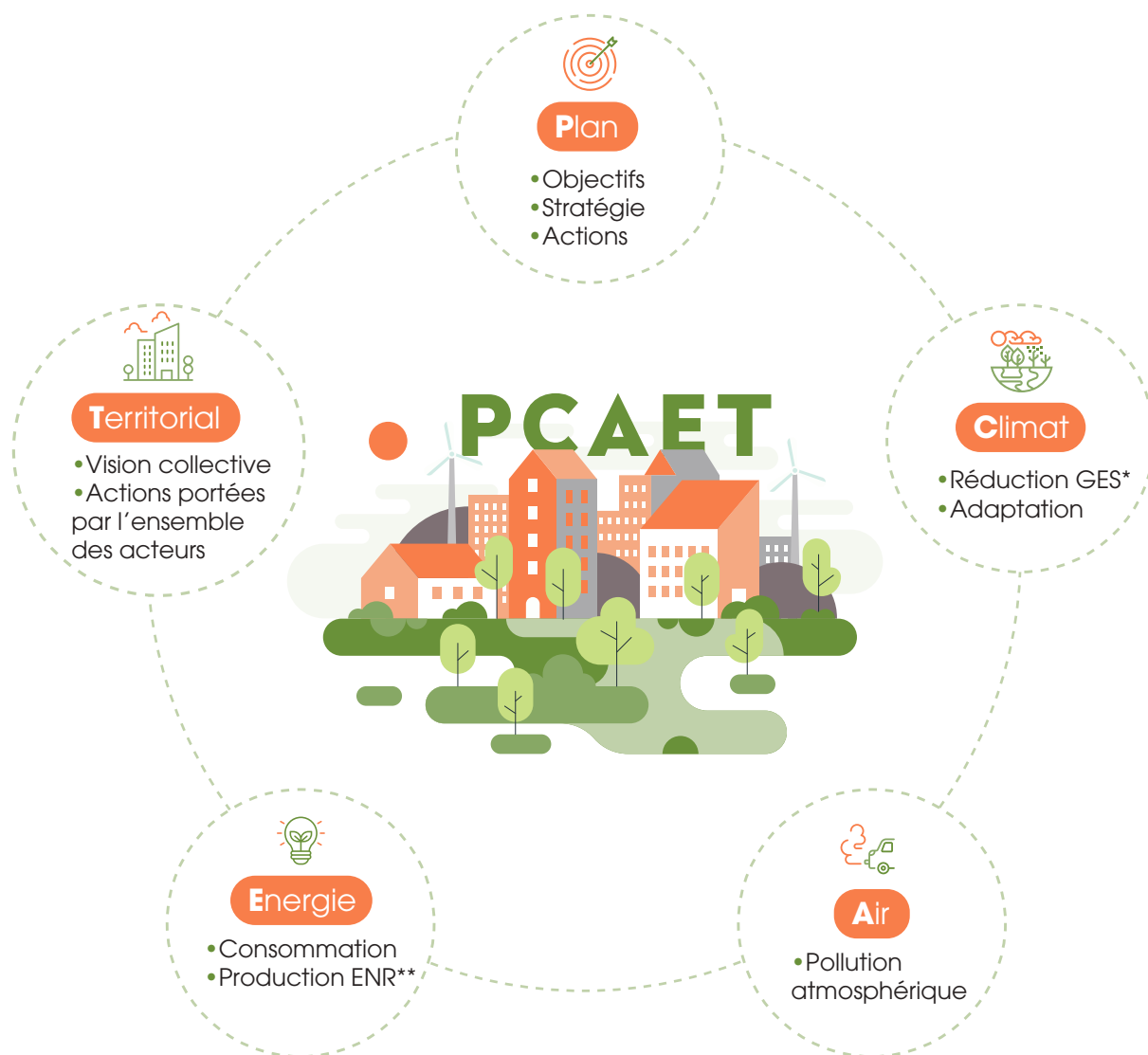
La participation des habitants, avec la concertation publique « 3P » (démarche coordonnée d'élaboration du PCAET, PLH et du PDM), et la recherche constante de cohérence avec les autres politiques publiques ont été au cœur de la construction de ce projet. Cette méthode continuera de guider le PCAET pendant toute la durée de sa mise en œuvre.

Le PCAET, qu'est ce que c'est ?

■ Qu'est ce qu'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ?

Un Plan constitué d'objectifs, d'une stratégie et d'actions concrètes planifiées pour les 6 années à venir et qui concernent le climat, l'air et l'énergie.

Élaboré et coordonné par Vienne Condrieu Agglomération, il concerne l'ensemble des acteurs du territoire (entreprises, citoyens, associations...). Au delà des actions propres de l'Agglo, c'est une vision collective des actions portées par l'ensemble des acteurs territoriaux.



*GES : Gaz à Effet de Serre
**ENR : Énergie renouvelable

■ Pourquoi un Plan Climat Air Énergie Territorial ?

C'est une réponse :

- **Au défi du changement climatique** (à la fois pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et augmenter la séquestration du carbone mais aussi avec des actions d'adaptation au changement climatique)
- **À l'enjeu d'indépendance énergétique** (réduction des consommations particulièrement d'origine fossile et développement des énergies renouvelables)
- **À l'amélioration de la qualité de l'air**

02 Phase 1 : Un diagnostic, à la fois large et détaillé

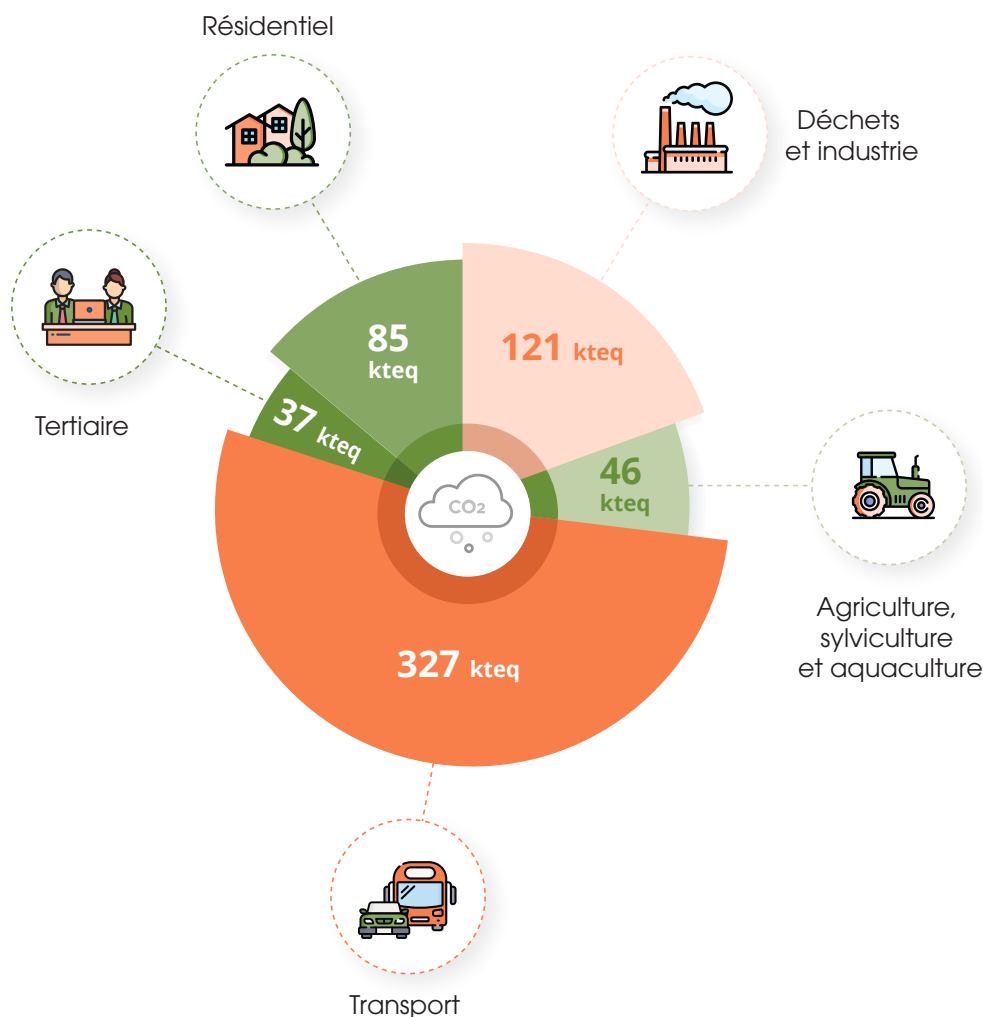
Le diagnostic est un état des lieux du territoire (données 2016).

Il a permis d'estimer :

■ Les émissions de gaz à effet de serre totales, et par secteur

Émission de gaz à effet de serre sur Vienne
Condrieu Agglomération en 2016 (en kteq CO₂)

kteq CO₂ : Kilo tonne équivalent CO₂ (le CO₂ est l'unité de référence pour l'ensemble des GES)



6,9
tonnes eq CO₂
par an
par
habitant

SOIT



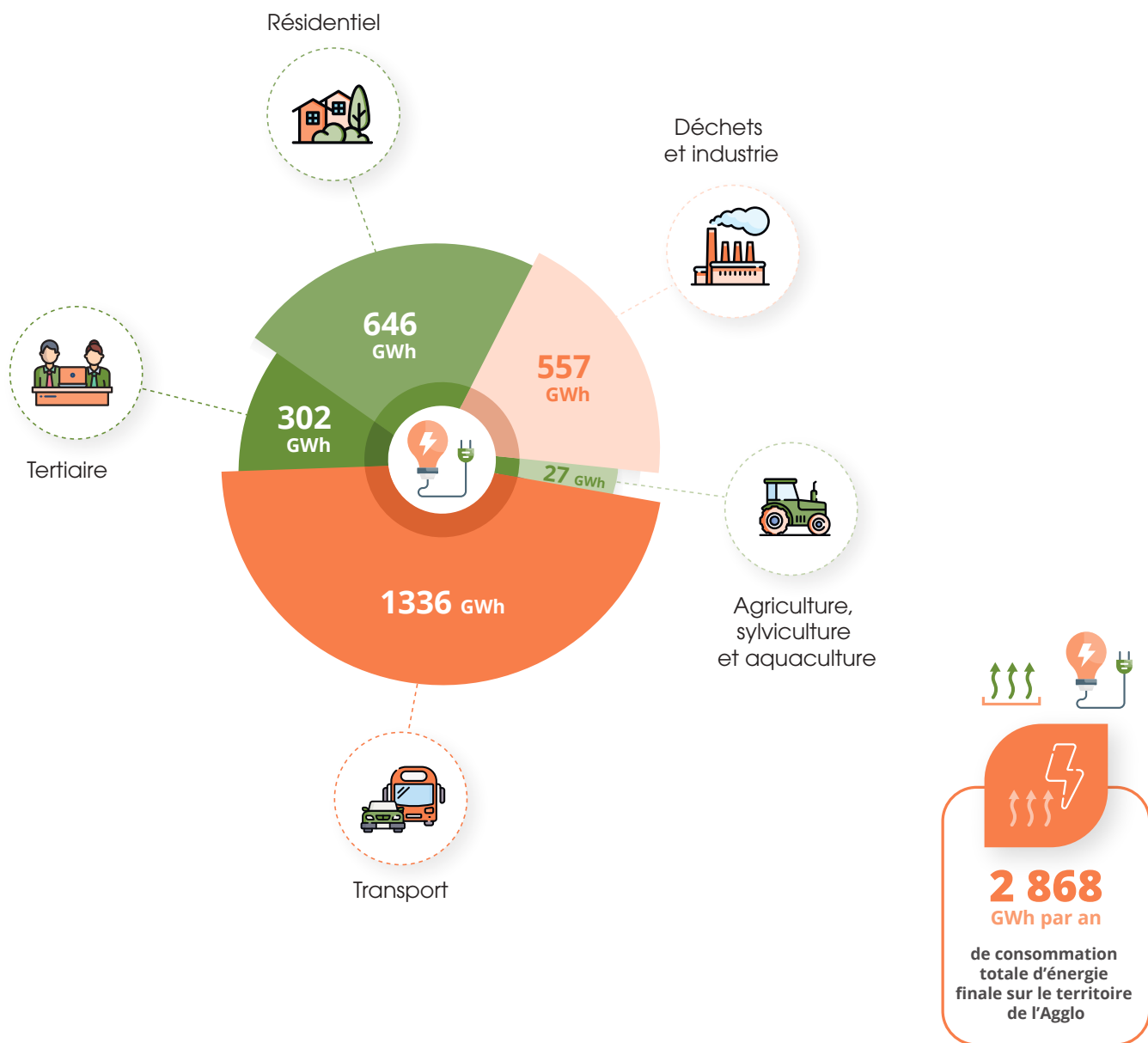
616
kteq CO₂ par an
sur l'ensemble
du territoire de
l'Agglo

Pour aller plus loin :

- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont principalement issues du **transport routier** (52 %), de **l'industrie** (20 %) et du **résidentiel** (14 %).
- Les émissions de GES sont en baisse sauf pour le transport et l'agriculture qui sont stables. Elles sont dominées par les produits pétroliers et le gaz (75 %).
- Les citoyens sont responsables de **48 % des émissions de GES** à travers le transport interne, le résidentiel, l'alimentation, la fabrication de futurs déchets et la fin de vie des déchets.
- Avec la méthodologie Bilan carbone plus complète, **les émissions par habitant et par an sont estimées à 10,1 tonnes eq CO₂** et à 8,1 tonnes eq CO₂ si on enlève l'autoroute A7. À titre de comparaison, un Français émet en moyenne 7,7 tonnes eq CO₂ par an.

■ Les consommations d'énergie totales par secteur et le potentiel de réduction

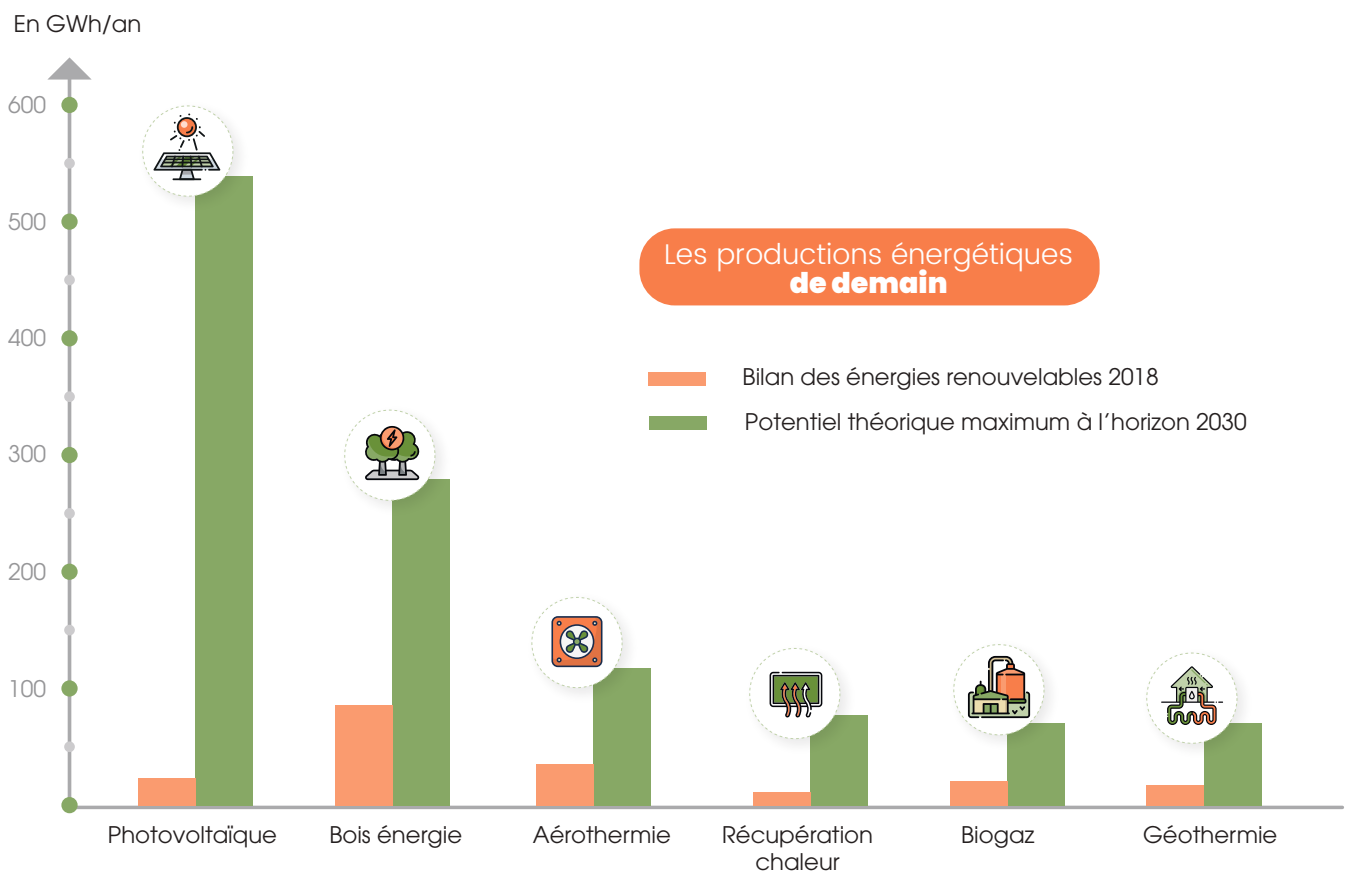
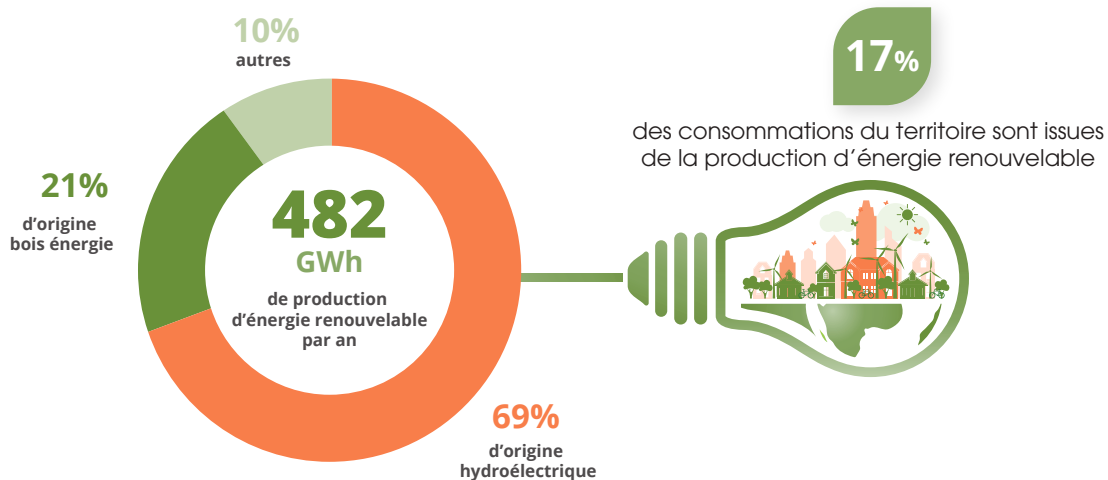
Consommation d'énergie totale sur Vienne
Condrieu Agglomération en 2016 (en GWh)



Pour aller plus loin :

- Des **consommations relativement stables** depuis 2012.
- Des **consommations** principalement issues du **transport** (47 %). C'est le seul **secteur en hausse depuis 2012** alors que tous les autres secteurs sont en baisse ou stabilisés.
- Le **chauffage des logements** représente 60 % des consommations du **secteur résidentiel**.
- **43 % des déplacements motorisés sont inférieurs à 1 km.**
- **Plus de 11 % de ménages en précarité énergétique** lié au logement et à la mobilité.
- Des **potentiels importants de réduction de consommation** sur tous les secteurs et en premier lieu **sur le résidentiel avec 66 % de réduction possible.**

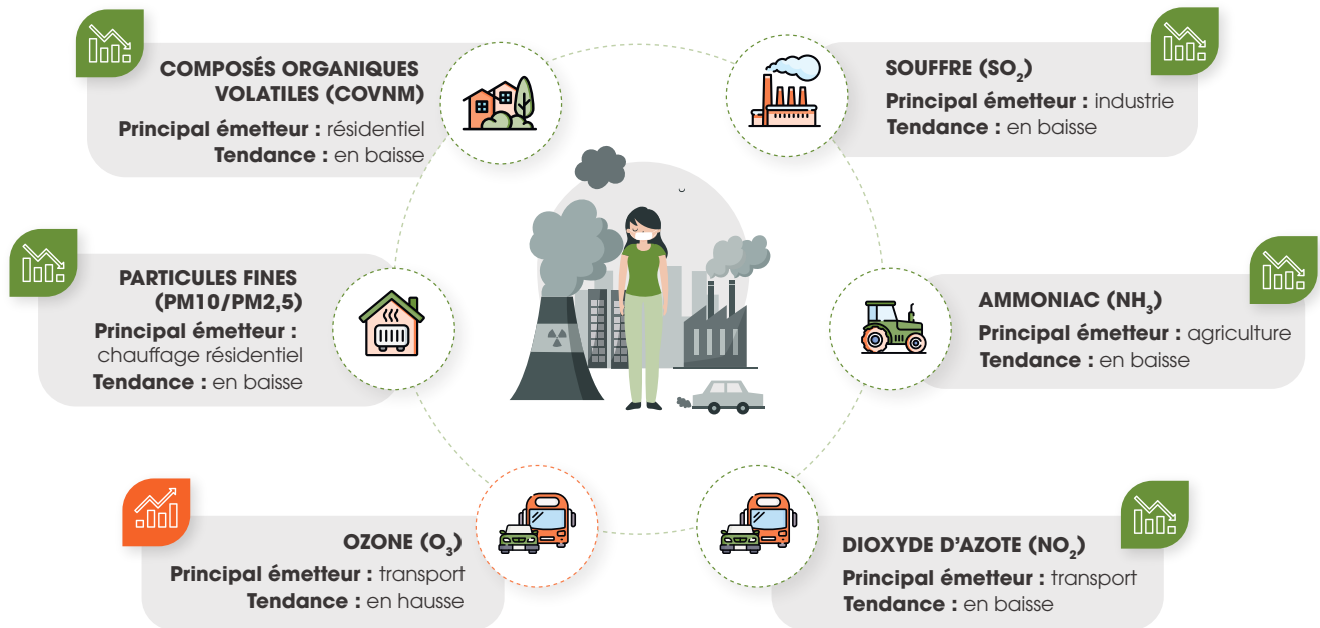
■ La production d'énergies renouvelables



Pour aller plus loin :

- Les énergies renouvelables (ENR) pèsent en 2019 pour **17 % des consommations énergétiques**.
- En 2018, l'**hydroélectricité** est la principale énergie produite avec 66 % devant le **bois énergie** avec 21 %. Son potentiel théorique de développement est très faible.
- Les **potentiels les plus importants** sont en premier lieu sur le **photovoltaïque**, puis sur le **bois-énergie** et la **méthanisation**. Les potentiels sur l'éolien sont très faibles.

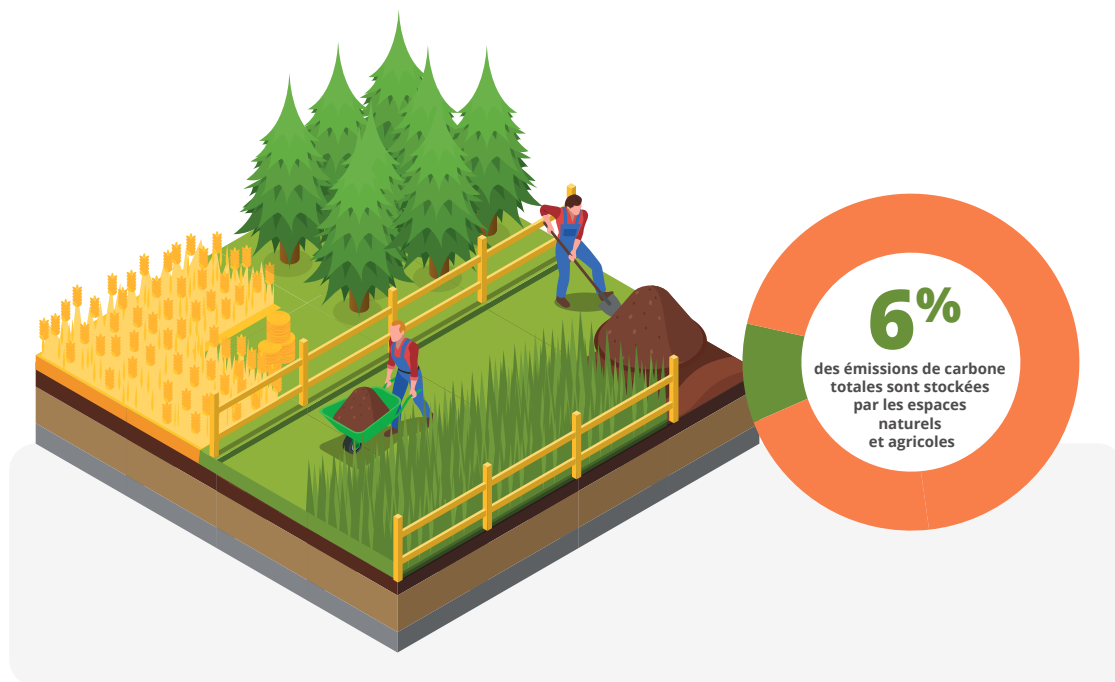
■ Les émissions de polluants définis par la réglementation, et leur concentration



Pour aller plus loin :

- Une **amélioration globale de la qualité de l'air** marquée par une diminution des concentrations en polluants atmosphériques réglementés.
- Une **augmentation notable des concentrations en ozone** et un **nombre d'habitants exposés à des concentrations supérieures aux valeurs cibles**, principalement liée au secteur routier. 78 % des oxydes d'azote proviennent du secteur routier.
- Le secteur **résidentiel** et le secteur **tertiaire** sont les **principaux émetteurs de particules fines** avec 65 %.
- Les **conditions climatiques favorables** de ces dernières années ont causé une nette **augmentation du risque allergique à l'ambrosie**.

■ Les stocks de carbone dans le sol et la biomasse, et la capacité de stockage annuel



Pour aller plus loin :

- Même si les **espaces naturels et agricoles occupent 86 %** de la superficie du territoire, ils ne stockent que **6 % des émissions totales**.
- La **croissance de la forêt**, la **diminution de l'artificialisation des terres**, les **nouvelles pratiques agricoles** (exemple : la plantation de haies) ainsi que l'**utilisation de matériaux biosourcés** (exemple : le bois de construction) **offrent un potentiel de stockage supplémentaire** de carbone.

■ Les effets du changement climatique déjà observés sur un territoire déjà vulnérable

Comme sur les autres territoires métropolitains, il est prévu une augmentation du nombre de journées chaudes et de vagues de chaleurs, des sécheresses des sols, des températures moyennes pouvant dépasser 5°C en moyenne en 2100. Il y a aussi une vulnérabilité à prévoir sur la ressource en eau du territoire, les risques de feux de forêt, la biodiversité, et la santé humaine.

PRÉCIPITATIONS

Des précipitations + importantes en hiver et des précipitations extrêmes plus fréquentes

TEMPÉRATURE CHAUDE

Élévation des températures pouvant dépasser 5°C en moyenne

TEMPÉRATURE FROIDE

Baisse des extrêmes froids (entre 6 et 10 jours en moins)

GEL

Diminution du nombre de gelées (entre 22 et 37 jours en moins)

CHALEUR

Forte augmentation des vagues de chaleur (entre 20 et 50 jours en plus)

AGRICULTURE

Une perte de productivité agricole et de qualité des cultures, des besoins accrus en irrigation, fragilisation de la filière de la viticulture et de l'élevage

TOURISME

Des vins de moins bonne qualité, une navigabilité incertaine du Rhône, des vagues de chaleur qui fragilisent l'économie touristique

INCENDIE

Un risque accru de feux de forêt préjudiciable à la santé humaine, la qualité de l'air, l'agriculture et la biodiversité

EAU

La ressource en eau moins disponible, plus vulnérable aux pollutions et soumise à de fortes pressions et conflits d'usages

OZONE

Augmentation des épisodes de pollution à l'ozone, aux particules et de la concentration en pollens

SANTÉ

Des populations soumises à une intensification des facteurs de risques sanitaires (canicules, allergies, etc.)



■ Les atouts du territoire

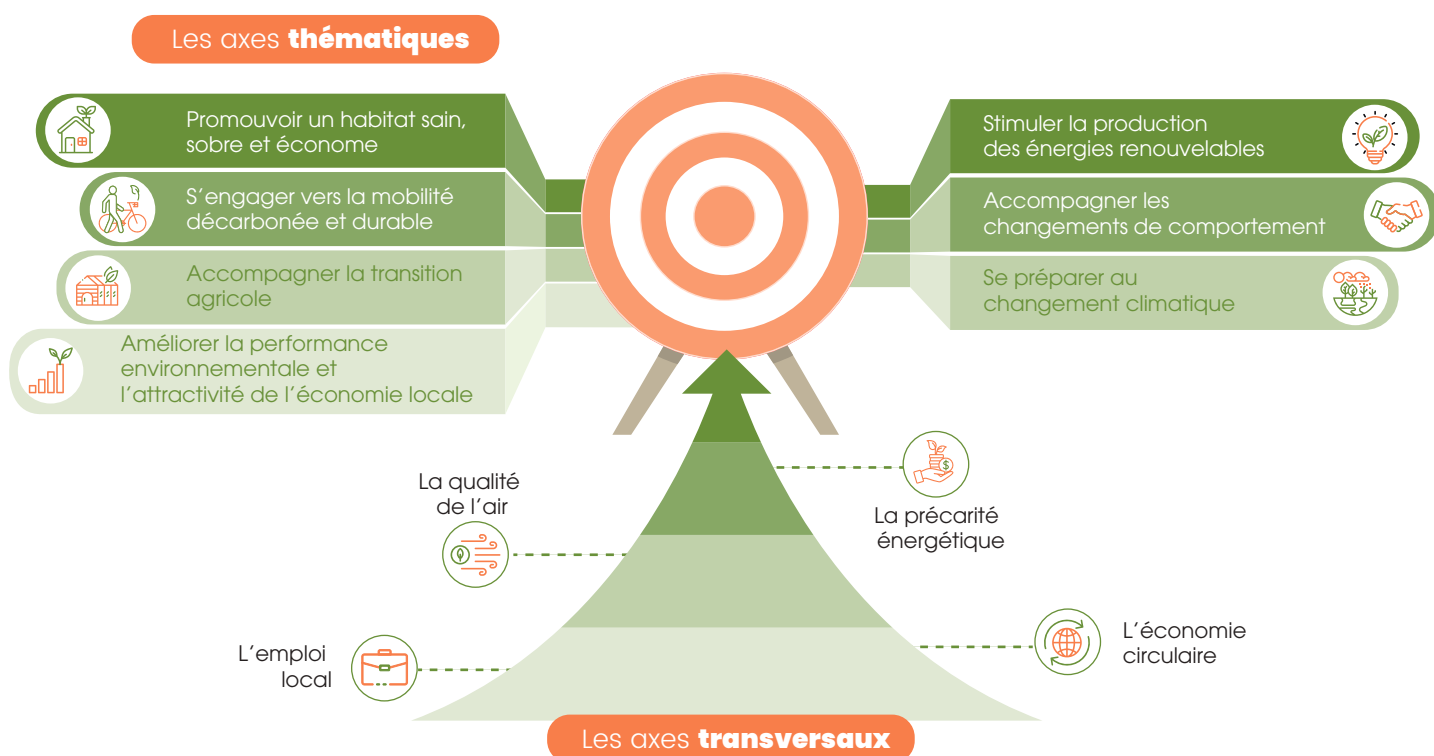
Le diagnostic a également fait ressortir **les principaux atouts** pour atteindre les objectifs du PCAET sur le territoire comme :

- Une territoire riche d'espaces urbains, périurbains et ruraux (toutes typologies d'habitat)
- Un fort potentiel de report modal pour diminuer la place de la voiture
- Une économie diversifiée
- Une agriculture dynamique et de vastes espaces naturels
- Des potentiels avérés de développement des ENR et des acteurs mobilisés
- Une qualité de l'air en amélioration
- Le potentiel d'un tourisme vert (ViaRhona, Jazz à Vienne évènement éco-responsable, tourisme local...)

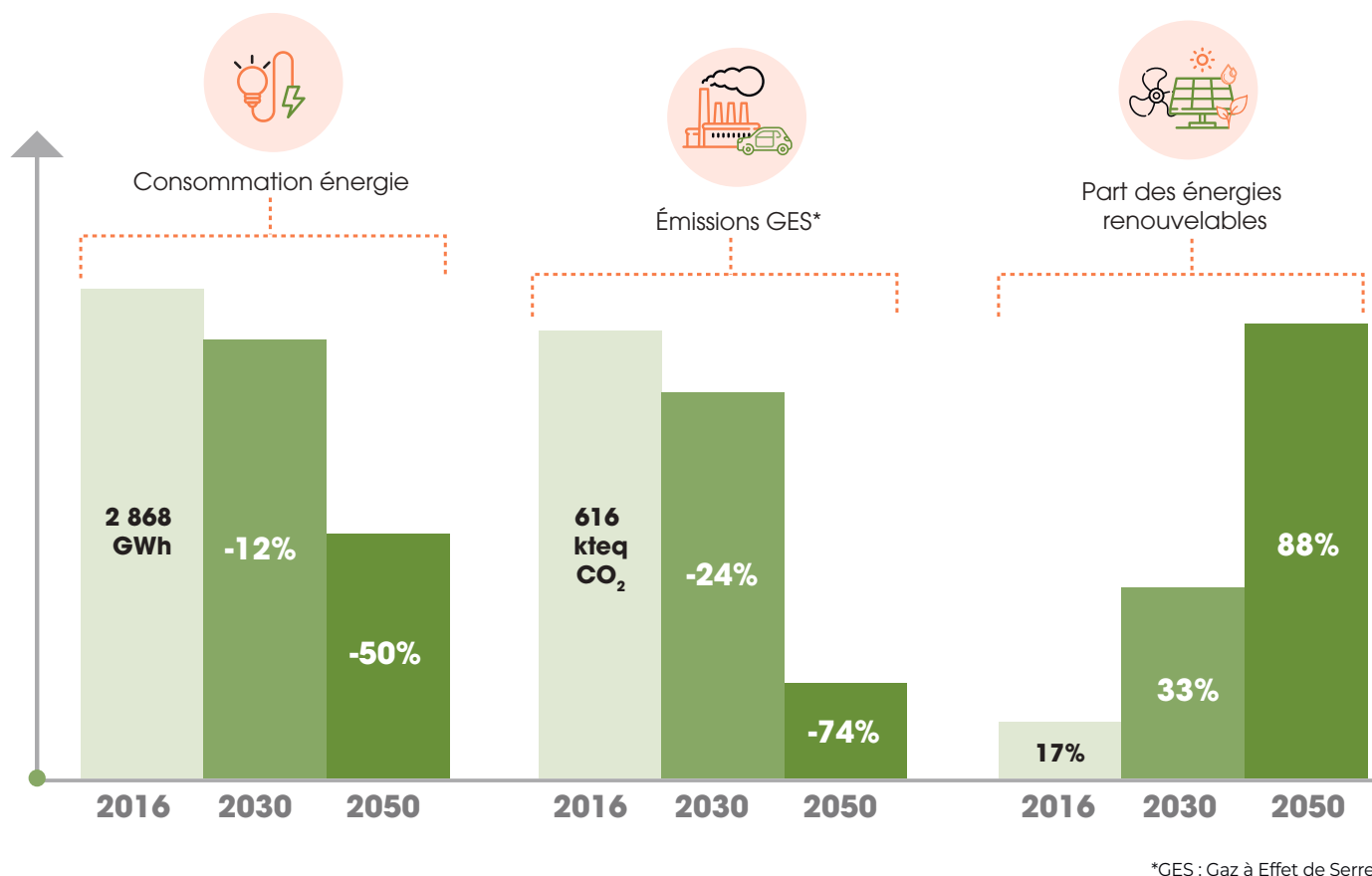
03. Phase 2 : Une stratégie ambitieuse

Le choix des axes stratégiques et leur hiérarchisation découlent des enjeux et caractéristiques du territoire, mais également des marges de manœuvre offertes par le contexte local. Parce que le territoire est un « condensé » des enjeux inhérents à la transition énergétique, de par sa diversité, il a été acté que le PCAET intègre l'ensemble des axes qu'il est en mesure de porter, avec le même niveau d'importance.

Il en résulte une stratégie ambitieuse avec une grande transversalité visant à mobiliser le plus grand nombre de leviers d'actions autour d'objectifs hiérarchisés.



Des objectifs chiffrés, ambitieux, et en cohérence avec les objectifs nationaux, ont également été définis. Ainsi, à l'horizon 2050, le territoire de Vienne Condrieu Agglomération devra en comparaison à 2016 réduire sa consommation d'énergie de moitié (-50%), et multiplier sa production d'énergie renouvelable par trois environ afin de s'approcher de l'autonomie énergétique.



04. Phase 3 : Un plan d'actions riche et transversal

Le conseil communautaire a retenu 90 actions. Ce plan d'actions sera mis en œuvre avec de nombreux acteurs du territoire (entreprises, collectivités, associations, chambres consulaires, élus, citoyens...). La majorité de ces actions sont déjà enclenchées et aboutiront rapidement à des résultats concrets.

Le plan d'actions a été élaboré en concertation et complémentarité avec les autres politiques publiques portées par la communauté d'agglomération, à savoir :

- La Stratégie Agricole (2019-2024)
- Le Schéma touristique (2019-2024)
- Le Schéma de développement commercial (2022-2027)
- Le Plan d'économie circulaire (2022)
- Le Plan Local de Santé (en cours d'élaboration)
- Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) (en cours d'élaboration)

Le plan d'actions a également été élaboré dans un rapport de compatibilité avec les documents de rang supérieur concernant tout ou partie du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, à savoir :

- Le Plan de Protection de l'Atmosphère de l'agglomération Lyonnaise (PPA3)
- Le SCoT des Rives du Rhône
- Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (2021-2026)

Promouvoir un habitat sain, sobre et économe



- Pérenniser le service de performance et de rénovation énergétique de l'habitat
- Remettre sur le marché 50 logements vacants par an et traiter les habitats dégradés
- Assurer une veille et un accompagnement des copropriétés fragiles
- Accompagner la montée en compétence des professionnels du bâtiment autour des enjeux de la rénovation de construction durable
- Étudier un programme dédié aux ménages précaires : repérage et accompagnement sociotechnique
- Accélérer le remplacement des systèmes de chauffage au bois inefficients et polluants
- Étudier un programme de remplacement de chaudières au fioul par des systèmes plus performants et moins polluants (bois et pompe à chaleur)
- Poursuivre les efforts de réhabilitation et de renouvellement du parc social
- Poursuivre la production de logements locatifs sociaux
- Renforcer la prise en compte des critères air, énergie et climat dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement

S'engager vers la mobilité décarbonée et durable



- Adapter les profils de voiries et les espaces publics dans les centralités pour assurer un partage privilégiant les modes actifs
- Étudier la faisabilité d'intégration des transports en commun et modes actifs sur les ponts existants, réhabilitations et créations d'ouvrage
- Réaliser un schéma directeur cyclable et initier sa mise en œuvre
- Valoriser la marche comme mode de déplacement
- Harmoniser le règlement dans les documents d'urbanisme et imposer des locaux vélos confortables dans les constructions neuves
- Optimiser, encourager et accompagner la transition énergétique des parcs de véhicules des employeurs publics et privés
- Développer des stations aux énergies alternatives
- Faciliter le déploiement d'infrastructures de recharge des véhicules électriques
- Valoriser et développer le site industrialoportuaire de Loire-sur-Rhône
- Valoriser le site embranché fer à Saint-Romain-en-Gal en développant sa fonction logistique
- Accroître et optimiser l'offre de services
- Développer le service de mobilité intégrée (MaaS) et rendre plus accessible l'information multimodale
- Améliorer les conditions de circulation des bus et des cars
- Privilégier l'urbanisation à proximité des gares et du réseau L'va
- Intégrer de manière raisonnée le stationnement autour des gares du territoire
- Renforcer le caractère multimodal de la gare de Vienne
- Renforcer l'attractivité autour des gares du territoire
- Travailler à la réduction de la vitesse sur les grands axes routiers
- Protéger les établissements publics exposés aux nuisances
- Inciter les employeurs à recourir à l'autopartage pour faciliter l'extension du parc et son usage par les particuliers
- Étudier la faisabilité d'interdire le trafic de transit poids lourds
- Définir un plan d'actions en matière de logistique urbaine (dernier kilomètre)
- Finaliser et mettre en œuvre une stratégie de positionnement de parkings relais
- Accentuer la promotion et le recours au covoiturage
- Encourager un urbanisme permettant de réduire les besoins de mobilité motorisée

Accompagner la transition agricole



- Développer des solutions de broyage des déchets végétaux
- Poursuivre une gestion durable des forêts
- Étudier la promotion du système de haies bocagères et les pratiques d'agroécologie
- Soutenir la mise en place de maraîchers : animation foncière et aide à l'installation
- Accompagner la transition de l'agriculture vers plus de valeur ajoutée et de qualité : agriculture biologique, agriculture raisonnée, certification Haute Valeur Environnementale (HVE), agri-éthique, appellations, transformation à la ferme
- Accompagner l'évolution des pratiques agricoles pour réduire les impacts (qualité air, eau et érosion)
- Étudier comment accompagner les exploitations à réduire leur consommation énergétique
- Étudier comment accompagner le changement de production végétales et animales ainsi que les pratiques associées
- Prendre en compte les enjeux agricoles dans les documents d'urbanisme et lors de la définition des projets d'aménagement
- Préserver les espaces agricoles stratégiques en s'appuyant sur les outils d'urbanisme
- Promouvoir les circuits courts lors d'évènements
- Répertorier et faire connaître les lieux de vente en circuit court, établir un support simple d'identification pour valoriser les produits
- Soutenir le développement de points de vente collectifs ou de distribution des produits locaux
- Encourager les circuits courts dans les entreprises, restaurants, hôtels, associations etc.

Améliorer la performance environnementale et l'attractivité de l'économie locale



- Développer la commande publique de produits locaux (cantines, collectivités)
- Poursuivre le verdissement des flottes de véhicules des services publics
- Poursuivre l'optimisation de l'éclairage public
- Accélérer la rénovation énergétique du patrimoine public
- Accélérer l'installation de systèmes d'énergies renouvelables sur le patrimoine public
- Poursuivre le développement de zones d'activités solaires
- Assurer un processus d'achat responsable
- Favoriser la mutualisation des achats entre communes
- Développer la gestion différenciée des espaces verts
- Accélérer la rénovation et réduire l'impact environnementale des activités commerciales
- Faciliter les actions d'économies circulaires dans le secteur du commerce
- Étudier comment accompagner les entreprises dans la rénovation énergétique, leur management énergétique et la décarbonisation de leur activité
- Poursuivre les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
- Inciter et soutenir la réalisation de plans de mobilité employeurs
- Faire émerger des sites et des filières pour favoriser le tri et le réemploi des déchets professionnels ainsi que les matériaux
- S'assurer que le développement touristique s'appuie sur des offres de mobilités durables

Stimuler la production des énergies renouvelables



- Encourager le développement de la production d'énergies renouvelables pour les habitations
- Accélérer l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments des entreprises, parkings et exploitations agricoles
- Développer les centrales photovoltaïques au sol sur les friches ou délaissés et en faire des projets exemplaires
- Soutenir le développement des énergies renouvelables, en particulier les réseaux de chaleur et la géothermie
- Soutenir le développement d'un écosystème bois-énergie
- Accompagner la mise en œuvre du projet Agrométhéa et valoriser les garanties d'origine

Accompagner les changements de comportement



- Animer, suivre et évaluer le PCAET en mobilisant l'ensemble des acteurs du territoire
- Étudier l'accompagnement des collectifs de citoyens qui portent des projets sur l'énergie et l'écologie
- Assurer un programme d'animations et de sensibilisation annuel grand public sur l'énergie, la qualité de l'air, l'eau etc.
- Sensibiliser à l'eau potable « du robinet »
- Sensibiliser les scolaires et le jeune public à la transition écologique
- Intensifier le compostage de proximité sous toutes ses formes
- Accompagner l'émergence de ressourceries
- Faire une étude tarification incitative pour le financement du service public (gestion des déchets, ménagers et assimilés)
- Étudier le développement d'une filière autour des déchets agricoles et alimentaires avec des outils territoriaux
- Sensibiliser les habitants, faire connaître et tester les modes alternatifs à l'autosolisme
- Inciter et soutenir la réalisation de plans de mobilité scolaires
- Travailler en lien avec les écoles ainsi que la restauration collective pour réduire l'empreinte carbone et le gaspillage alimentaire
- Étudier le développement et la promotion des jardins partagés
- Informer et conseiller la population sur la qualité de l'air ainsi que les alertes pollution

Se préparer au changement climatique



- Végétaliser et désimperméabiliser progressivement l'espace public lors de travaux d'aménagement
- Créer des espaces publics accessibles garantissant un confort d'usage
- Préserver la ressource en eau
- Préserver la qualité de l'eau à la source
- Étudier comment disposer d'un plan d'urgence en cas d'aléas climatiques et de raréfaction des ressources

Focus sur quelques actions prévues ou en cours en 2023

Même s'il n'est pas encore adopté définitivement, la mise en œuvre du PCAET a commencé dans de nombreux domaines. Ainsi, d'ici à fin 2023 :

■ L'Espace énergie



Pérenniser le service de performance et rénovation énergétique de l'habitat.

Comment réduire la facture énergétique de mon logement ?

Vienne Condrieu Agglomération

Contactez l'Espace Énergie

Accompagnement . Information . Expertise indépendante et gratuite



Avec la contribution de :



■ Prime Air Bois



Lancement du dispositif « Prime Air Bois » en octobre 2022 afin d'améliorer la qualité de l'air et l'efficacité énergétique du chauffage en encourageant le remplacement de vieux systèmes de chauffage au bois (foyers ouverts ou fermés) par des appareils de chauffage au bois plus récents et performants.

Ce dispositif est cofinancé par l'ADEME.



■ Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Le renforcement de la prise en compte des critères de l'air, du climat et de l'énergie dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) que Vienne Condrieu Agglomération est sur le point de lancer et qui concerne notamment le développement des énergies renouvelables sur les anciens et nouveaux bâtiments.

■ Schéma directeur cyclable



La réalisation du schéma directeur cyclable pour mettre en place des conditions favorables, l'accompagnement de la pratique cyclable et le commencement de sa mise en œuvre (équipement, communication).



■ Sobriété énergétique



Un plan de sobriété pour la consommation énergétique des bâtiments de l'Agglo et l'accélération du programme de rénovation énergétique avec le lancement d'un contrat de performance énergétique sur 2 gymnases au moins, afin d'être exemplaire.

■ Logistique du dernier kilomètre



Le projet « **Logistique du dernier km** » sous l'angle commerce afin de réduire l'impact de la logistique du dernier kilomètre sur son environnement tout en améliorant l'efficacité des livraisons. Un plan d'actions sera finalisé au 1^{er} semestre 2023.

■ Centrale photovoltaïque



La finalisation d'une étude sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments et foncier de l'Agglo en vue de maximiser le potentiel de production électrique pour l'autoconsommation ou l'injection sur le réseau. En premier lieu la réalisation d'une **centrale photovoltaïque de 100 kWc en injection sur le Stade Nautique de St Romain en Gal** réaménagé.



■ Sensibilisation des habitants



La sensibilisation des habitants pour lutter contre l'autosolisme avec des animations locales, des campagnes de communication et des journées de test de modes alternatifs (Klaxit, VLS, Citiz).

**Je covoiture
Et je gagne de l'argent**

Tous mes trajets
sont gratuits

Je gagne
entre 2 et 3 €
par passager

Par trajet de 2 km minimum et par passager majeur

Téléchargez vite l'Appli Klaxit

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/Rubrique_deplacements

Klaxit

Disponible sur
Google Play

Disponible sur
App Store

Vienne-Condrieu
Agglomération

■ Aménagement des espaces publics

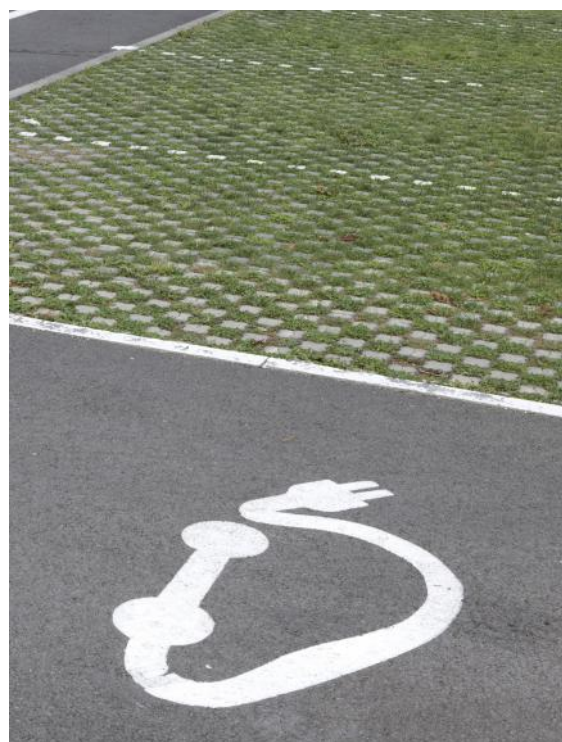


La mise en place d'un règlement de voirie avec une charte d'aménagement des espaces publics.

■ Eau pluviale



L'étude du potentiel de désimperméabilisation dans le cadre du Schéma directeur eau pluviale.



■ Réseaux de chaleur



Le déploiement de **réseaux de chaleur avec chaufferie bois et/ou chaleur fatale** en continuant les études et réalisations sur de nombreuses communes du territoire grâce au Contrat de Chaleur Renouvelable cofinancé par l'ADEME.

■ Comité des partenaires



La mise en place d'un **comité des partenaires** avec l'ensemble des acteurs et partenaires du PCAET (entreprises, associations, partenaires techniques, financiers, institutionnels, élus...) avec un temps fort fin 2023.



VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION

Direction Environnement

Service Transition Énergétique

Espace Saint-Germain

Bâtiment Antarès - BP 263

30, avenue Général Leclerc

38217 Vienne Cedex

☎ 04 82 06 33 17

planclimat@vienne-condrieu-agglomeration.fr

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr